

Observations.—Les quart-pensionnaires et les externes ne doivent s'absenter d'aucun ex-rcice du Collège sans permission. Outre les Bulletins semestriels transmis aux parents et les récompenses décernées à la fin de l'année aux Elèves qui se sont le plus distingués, dans leurs classes respectives, par leur progrès et leur bonne conduite, les Directeurs du Collège ont établi, dans les deux cours, des sociétés littéraires qui sont des moyens puissants d'émulation. Dans le *Cours Classique*, il y a la Société "St. Thomas d'Aquin," et la Société "St. Louis de Gonzague" dans le *Cours Commercial*. Des médailles et autres décorations d'honneur sont distribuées selon le mérite.

Conditions : Le prix de la pension pour les dix mois de l'année scolaire est :

Pensionnaires.....	\$100
½ Pensionnaires.....	40
Externes.....	20

Payable d'avance et en trois termes : le premier à la rentrée, le second au 10 décembre, et le troisième au 20 mars.

On ne réduit rien sur le premier terme en faveur de ceux qui arrivent après l'ouverture des classes, non plus que sur le dernier à l'égard de ceux qui sortent avant la fin de l'année. Dans le cours de l'année il n'y a déduction que pour une absence d'un mois deux mois.

Abonnement à la Bibliothèque..... 15 cts. par mois.

Infirmerie dans le Collège (en sus de la pension) 15 cts. par jour.

Les livres, papier, plumes, etc., peuvent être fournis par les parents ou tuteurs, ou par l'Institution à des prix modérés et payés d'avance.

Les élèves sortis d'une autre maison ne sont admis que sur les meilleurs renseignements.

Les effets que les parents doivent fournir, outre les habits, sont : une valise, ou un coffre ou un petit meuble pour mettre leur linge ; des draps, des couvertes, un couvre-pieds, des taies d'oreillers, des bonnets, des serviettes, un bassin, un miroir, du savon, des peignes, du noir et des broches à souliers.

Pour le réfectoire : des serviettes, un couteau, une fourchette, une cuillère, une tasse ou verre à boire.

Si les parents le veulent, ils trouveront au Collège :

Un lit et sa fourniture.....	\$5 par année.
Garniture de lit seule.....	\$2 " "

Sont payés à part :

Piano, usage de l'instrument.....	\$ 5 par année.
Piano, leçons.....	10 " "
Violon ou autre instrument, leçons....	5 " "
Dessin académique, leçons.....	1 " "
Télégraphie.....	10 " "

Costume.—Le costume des élèves est le capot et la casquette de drap bleu avec nervures blanches et ceintures de laine verte. Ceux de première année peuvent obtenir la permission d'user les habits qu'ils portaient avant d'entrer au Collège.

Collège de Ste. Anne de la Pocatière, juillet 1880.



SOUSSIONS.

DES SOUSSIONS seront reçues à ce département, Ottawa, jusqu'au 6 août prochain, pour la construction d'un nouveau phare à Paspébiac, Baie des Chaleurs, comté de Bonaventure, Québec.

On pourra voir les plans et devis, et se procurer des formules de soumission à ce département ici, à l'agence de ce département à Québec, et un bureau de poste, Paspébiac.

Les soumissions devront être adressées au soussigné, et surcrites "Soumission pour le Phare de Paspébiac."

Le département ne s'oblige pas d'accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

WM. SMITH,

Député du Ministre de la Marine et des Pêcheries.

Dét. de la Marine et des Pêcheries, }
OTTAWA, 8 Juillet 1880.

DEMANDE D'EMPLOI

Comme Maitresse de Musique.

Une personne qualifiée pour l'enseignement du piano et de l'harmonium désire obtenir de l'emploi comme maitresse de musique, soit dans un Convent ou ailleurs.

Pour renseignements s'adresser par lettre (poste restante) à

Mlle E. S.,
ST. PASCHAL, P. Q.

LA LOTTERIE

POUR LE SÉMINAIRE DE RIMOUSKI

se tirera le 10 août prochain et les jours suivants,

Une piastre le billet.

250 lots à gagner : terre, cheval, voiture, bannière, chemin de croix, vases en argent plaqué, bouquets, albums, volumes illustrés, montre d'argent, calumet, modèle de goëlette, paires de roues, chromos encadrés, etc., etc.

600 messes pour les vivants et les défunts à l'intention des porteurs de billets.

S'adresser au secrétariat de L'Evêché de Rimouski.



CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE

Soumissions pour matériel roulant.

La date pour la réception des soumissions pour matériel roulant du chemin de fer canadien du Pacifique, s'étendant à l'espace de quatre ans, est prolongée jusqu'au 2e jour d'août prochain.

Par ordre,

F. BRAUN,

Secrétaire.

Département des chemins de fer et canaux, }
Ottawa, 28 juin 1880.

EXPOSITION

AGRICOLE ET INDUSTRIELLE DE LA PUISSANCE

Ouverte au monde entier, aura lieu en la Cité de Montréal,

Commencant Mardi le 14

ET SE TENANT

VENDREDI, 24 SEPTEMBRE 1880

SUR LE

TERRAIN DE L'EXPOSITION,

Avenue Mont-Royal, Mile-End

Pour la liste des Prix et Blancs d'entrée dans le DÉPARTEMENT AGRICOLE, s'adresser à GEORGES LECLERC, Ecr., Secrétaire du Conseil d'Agriculture, Montréal, ou aux Secrétaires des Sociétés d'Agriculture de Comté; pour le DÉPARTEMENT INDUSTRIEL à S. C. STEVENSON, Ecr., Secrétaire du Conseil des Arts et Manufactures à Montréal.

Le temps fixé pour recevoir les entrées est comme suit : Animaux, instruments d'agriculture, produits agricoles et de la laiterie, SAMEDI, 4 SEPTEMBRE.

Manufactures, beaux arts, ouvrages de dames, etc., SAMEDI, 28 AOUT.

Pour plus amples informations, s'adresser aux soussignés.

S. C. STEVENSON, Montréal,
Secrétaire du Conseil des Arts et Manufactures
GEORGES LECLERC, Montréal,
Secrétaire du Conseil d'Agriculture, P. Q.